

FICHE BONNE PRATIQUE

L'orientation vers une structure d'accueil

1

(A la suite de l'entretien d'évaluation et de la sélection de la structure adaptée sur TIG 360) **LE CPIP/EDUCATEUR SOLLICITE LA STRUCTURE**

(Le coordinateur ou référent TIG de la structure) par mail ou téléphone pour orienter la candidature d'un tigeste. Il transmet les informations relatives à la situation de la personne : notamment nom/prénom/nombre d'heures de TIG à exécuter/disponibilités ou la fiche d'orientation

2

LA STRUCTURE PROPOSE UN ENTRETIEN PREALABLE ENTRE LE TIGISTE ET LE TUTEUR

(Et/ou, à défaut, avec le référent TIG de la structure). **La présence du CPIP/EDUCATEUR est strictement nécessaire (sauf information contraire de la structure) lors de cet entretien**

Cet entretien tripartite permet à la structure de :

- Se présenter et rencontrer le tigeste afin qu'il se présente et expose ses éventuelles contraintes (garde d'enfants, emploi, problème de santé...)
- Présenter la structure, le poste et les tâches que le tigeste devra accomplir
- Présenter le cadre de travail : horaires à respecter et personne(s) à prévenir en cas de difficulté, respect des règles d'hygiène et de sécurité de la structure et celles éventuellement spécifiques au poste (indication de la nécessité d'EPI le cas échéant)
- Présenter le rôle du tuteur comme accompagnant volontaire tout au long de la mesure et en lien régulier avec le CPIP/EDUCATEUR en cas de difficulté.
- Donner toutes les informations pratiques sur le poste : date et horaire du début du TIG, lieu identité de la personne qui l'accueillera, planning horaire, modalité de restauration des midis

3

LA STRUCTURE CONVIENT AVEC LE CPIP/EDUCATEUR ET LE TIGISTE D'UNE DATE DE DEBUT DE TIG

A noter que la structure d'accueil est tout à fait en droit de refuser un tiguiste à l'issue de cet entretien, si ce dernier ne répond pas aux critères du poste proposé.

ATTENTION : avant de pouvoir débiter son TIG, la personne condamnée devra au préalable avoir fourni à son CPIP/EDUCATEUR son attestation de sécurité sociale, et son certificat médical d'aptitude au travail -dans les cas où il est désormais requis pour les majeurs ainsi que pour tous les mineurs-

4

LE JOUR OU LE TIG PEUT COMMENCER

Lorsque la date est déterminée, la CPIP/EDUCATEUR se chargera de faire signer en amont auprès de sa hiérarchie une décision d'affectation qu'il transmettra à la structure avec le tableau horaire. La structure fera signer la décision au tiguiste le premier jour de son exécution de TIG et la renverra au CPIP/EDUCATEUR référent de la mesure

COORDONNEES UTILES

Référente du TIG : Nadia DOGHMANE

06 17 40 86 19

nadia.doghmane@justice.fr

Directrice du SPIP d'Aix/Salon de Provence : Karine MILHAU

karine.milhau@justice.fr

06 13 88 61 63

Secrétariat du SPIP Aix/Salon de Provence : 350 avenue du club hippique, Le Praesidium BAT.B 13090
Aix-en-Provence

04 42 91 53 20

sec.alip-aix-salon-de-provence@justice.fr

Directrice STEMO Célony et Sainte-Victoire : Patricia IRACE

patricia.irace@justice.fr

04-88-22-73-64

06-28-13-19-84

21 avenue Albert BAUDOIN

13090 Aix en Provence

Responsable d'unité Educative STEMO Célony : Claire VIGNAU

claire.vignau@justice.fr

2145 Chemin de Rapine

13090 Aix-en -Provence

04 88 22 73 73/06 27 38 57 22



COORDONNEES UTILES

Directrice STEMO MARTIGUES/OUEST ETANG-DE-BERRE : Céline TOUREL

Celine.tourel@justice.fr

3 avenue Clément Escoffier

13500 MARTIGUES

06.24.63.29.11

Responsable d'Unité Educative STEMO MARTIGUES OUEST ETANG DE BERRE : Vincent MASSARI

vincent.massari@justice.fr

uemo-martigues@justice.fr

04 84 26 81 01